



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

accidents de chasse

Question écrite n° 24451

Texte de la question

M. Jean-Louis Fousseret demande à Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement de bien vouloir l'informer si des statistiques sont collectées par ses services, relatives aux accidents de chasse. En particulier, il souhaiterait connaître le pourcentage d'accidents consécutifs à l'état d'ébriété de porteurs de fusil.

Texte de la réponse

La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative au nombre d'accidents de chasse. Des statistiques ont été publiées par l'Office national de la chasse sur les quarante-cinq accidents de chasse qui ont été à déplorer pendant la saison de chasse 1997-1998. Les données statistiques pour la saison de chasse 1998-1999 ne sont pas encore disponibles, celles-ci ne permettent pas de préciser si les accidents sont en relation avec un état d'ébriété du tireur. Une réflexion plus globale est engagée pour réduire les risques d'accidents inhérents à la chasse à tir. Un débat sur la sécurité lors de la pratique de la chasse a été engagé au sein du Conseil national de la chasse et de la faune sauvage qui réunit des représentants de plusieurs ministères, de l'Office national de la chasse, des chasseurs, des collectivités locales, des organisations professionnelles agricoles et forestières, d'organismes scientifiques et d'associations de protection de la nature. Une action de sensibilisation sur la sécurité à la chasse a été menée en 1998 par l'Office national de la chasse, l'Union nationale des fédérations départementales des chasseurs et l'Association nationale des chasseurs de grand gibier. Elle a permis de compléter la connaissance des agents formateurs sur le thème de la sécurité. Le « Petit Livre vert du chasseur », document réalisé par l'Union nationale des fédérations départementales des chasseurs avec le soutien financier du Conseil national de la chasse et de la faune sauvage et remis gratuitement à tous les chasseurs lors de la validation de leur permis de chasser a été consacré, dans sa version 1998, à la sécurité.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Fousseret](#)

Circonscription : Doubs (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24451

Rubrique : Chasse et pêche

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er février 1999, page 530

Réponse publiée le : 14 juin 1999, page 3610